



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3345

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Rue de la Gare - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3345**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Rue de la Gare - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération "rue de la Gare" à La Tour de Salvagny fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue de la Gare constitue un axe majeur de desserte du parc biotechnologique et de la zone d'activité (ZA) nord de Marcy-l'Étoile, depuis l'A89 et la RN7. Elle enregistre donc des trafics essentiellement pendulaires et permet de relier la gare depuis le centre-bourg de la Commune de La Tour de Salvagny.

Au sein d'un profil contraint par la topographie, la rue de la Gare serpente depuis la rue du Colombier, jusqu'à la rue Sutin. Elle se compose de bâtis résidentiels de type individuels, souvent situés en surplomb côté est et en aplomb côté ouest.

Les cheminements piétonniers sont très disparates selon les tronçons et n'ont souvent pas la largeur réglementaire.

Le linéaire est emprunté par une ligne TCL desservie par une navette-bus.

II - Objectifs du projet

Le projet prévoit la création d'un cheminement piétonnier sécurisé et aux normes, sur l'entièreté du linéaire de la rue de la Gare concerné (1,5 km environ), ainsi qu'une amélioration de la sécurité des traversées, des insertions et des cheminements, y compris pour la desserte d'habitations plus isolées côté ouest.

La reprise des revêtements de certains tronçons fait également partie des objectifs de l'opération, tout comme la prise en compte de la gestion des eaux pluviales.

III - Programme et enveloppe prévisionnelle

En profil courant, le projet prévoit :

- des cheminements en structure drainante, desservant toutes les habitations côté ouest,
- des éléments physiques de délimitation de ces cheminements de la voie (barrière ou bordure),
- une chaussée calibrée à largeur constante, avec un revêtement en bon état,
- un trottoir d'1,4 m minimum sur le côté est,
- des traversées piétonnes sécurisées (visibilité adéquate, dispositif ralentisseur, signalisation),
- un positionnement ajusté des grilles de récupération des eaux pluviales,
- la mise en œuvre de dispositifs de rétention avant rejet dans le réseau, au niveau des tous les tronçons imperméabilisés pour les cheminements du côté ouest.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux est établie à 700 000 € TTC.

Les travaux seront réalisés au 2^{ème} semestre 2019.

IV - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour financer :

- les frais de maîtrise d'ouvrage,
- les frais de maîtrise d'œuvre,
- les travaux d'aménagement.

Les dépenses relatives à l'ensemble de ces prestations sont estimées à 850 000 € TTC. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 792 603,25 € TTC, 57 396,75 € TTC ayant déjà été individualisés au titre de l'autorisation de programme études DDUCV ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux d'aménagement de la rue de la Gare à La Tour de Salvagny, et l'estimation financière prévisionnelle des travaux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 792 603,25 € TTC en dépense à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 792 603,25 € TTC en 2019, sur l'opération n° 0P09O5401.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 850 000 € TTC pour le budget principal, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 57 396,75 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.